



DOSSIER D'INSCRIPTION

Épreuves de Sélection pour l'entrée en FORMATION D.E.A.S Année 2021-2022

Information importante :

Un nouveau référentiel concernant le métier d'aide-soignant devrait sortir prochainement. Comme tous les IFAS de France, nous sommes en attente des textes officiels.

Il est vraisemblable que la formation proposée par l'IFAS Pardé à la rentrée 2021/2022 soit en partie modifiée. **À ce titre, la durée des formations pourrait évoluer. Les 17 places ne devraient plus être réservées uniquement à des parcours partiels (élèves sortants de Bac pro SAPAT et ASSP). Elles devraient également être proposées à des parcours complets et personnalisés.**

En attendant, et afin de préparer au mieux la session 2021/2022, **nous vous proposons de nous adresser votre dossier de candidature selon le calendrier suivant : du 30 mars 2021 au mardi 15 juin 2021.**

Dans le contexte persistant lié à la Covid 19, l'Arrêté du 30 décembre 2020 modifié et l'Arrêté du 5 février 2021 relatifs aux modalités d'admission en formation d'aide-soignant, ouvrent la voie, pour la session 2021-2022, à une **sélection des candidats uniquement basée sur une étude de dossier.**

Il est important de soigner votre dossier et particulièrement votre lettre de motivation, ainsi que le document manuscrit relatant au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation, qui n'excèdera pas deux pages. Vous pouvez consulter l'annexe à la fin de ce document pour vous aider sur les attendus de la formation.

Publication des résultats : **la date pourra être arrêtée à la publication des textes officiels – Une information sera faite sur le site du LP Pardé. Merci de le consulter régulièrement.**

CONDITIONS D'INSCRIPTION

AGE : Avoir 17 ans au moins à la date d'entrée en formation (1^{er} septembre 2021). Aucune dispense d'âge n'est accordée, et il n'est pas prévu d'âge limite supérieur.

Peuvent se présenter à l'IFAS :

Sauf information contraire sur le référentiel en attente de publication, aucune condition de diplôme n'est à ce jour exigée.

NATURE DE L'ÉPREUVE (arrêté du 22 octobre 2005 modifié)

SÉLECTION UNIQUEMENT SUR DOSSIER EN 2021 : Arrêté du 30 décembre 2020 modifié et Arrêté du 5 février 2021 relatifs aux modalités d'admission aux formations AS et AP.

COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE : Arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture

FRAIS D'INSCRIPTION : aucun frais d'inscription ni de scolarité. Seul le coût de la formation [FGSU](#) sera à la charge des candidats acceptés en formation (200€ environ).

LES RÉSULTATS

le jury établit la liste de classement qui comprend une liste principale (17 places) et une liste complémentaire (17 places).

DATE D'AFFICHAGE DES RÉSULTATS DÉFINITIFS : Date non arrêtée

Les résultats sont communiqués :

- ✓ sur Internet : ...<http://marcelle-parde.elycee.rhonealpes.fr/>
- ✓ par affichage au Lycée Marcelle Pardé
- ✓ par courrier personnel à chaque candidat (seul document officiel valide)

Aucun résultat n'est donné par téléphone

ADMISSION DÉFINITIVE

Dans le délai des 7 jours ouvrés qui suivent l'affichage de son classement, le candidat classé en liste principale ou complémentaire **doit confirmer par écrit son souhait d'entrer en formation**, faute de quoi il est présumé avoir renoncé à son admission ou à son classement sur la liste complémentaire et sa place est proposée à un autre candidat (art. 8 de l'arrêté du 22.10.2005).

L'admission définitive sera subordonnée à la production :

- ✓ au plus tard le premier jour de la rentrée, d'un certificat médical effectué par un médecin agréé attestant que le candidat ne présente pas de contre indication physique et psychologique de la profession d'aide soignant ;
- ✓ au plus tard le premier jour du stage d'un certificat médical de vaccinations effectué par un médecin agréé

Tout manquement à cet impératif entraînera **l'arrêt immédiat** de la formation.(art. 8 de l'arrêté du 22.10.2005).

Tout recours éventuel contre le déroulement ou le résultat des épreuves de sélection doit être porté dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de la notification des résultats.

NOM :PRÉNOM :

Cadre réservé à l'administration (ne rien inscrire)	Liste des pièces à fournir obligatoirement au dossier Cadre réservé à l'administration (ne rien inscrire)
<p style="text-align: center;">DATE DE RETOUR et nom de la personne ayant reçu le dossier</p>	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> La fiche de renseignements (à compléter, dater et signer)<input type="checkbox"/> Copie de la pièce d'identité recto-verso ou passeport en cours de validité.<input type="checkbox"/> Lettre de motivation <u>manuscrite</u>.<input type="checkbox"/> Un curriculum vitae<input type="checkbox"/> Un document manuscrit relatant au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation*(1). Ce document n'excède pas deux pages.<input type="checkbox"/> Selon la situation du candidat, la copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en français<input type="checkbox"/> Le cas échéant, la copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires (copie des attestations de stages avec les appréciations signées et tamponnées par l'établissement d'accueil, copie des bulletins de 1ère et celui du 1er semestre de terminale)<input type="checkbox"/> Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs)<input type="checkbox"/> Le cas échéant, uniquement pour les rentrées de septembre 2020 et de janvier 2021, une attestation de suivi de préparation au concours d'aide-soignant ou d'auxiliaire de puériculture au cours de l'année 2019-2020<input type="checkbox"/> Pour les ressortissants hors Union européenne, une attestation du niveau de langue française requis C1 et un titre de séjour valide pour toute la période de la formation.<input type="checkbox"/> 1 Photographie d'identité (inscrire votre nom et prénom au dos).<input type="checkbox"/> 1 Enveloppe 22 x11cm <u>timbrée au tarif rapide en vigueur</u> et libellée à votre nom et adresse (pour l'envoi du résultat suite à l'étude du dossier)
<p style="text-align: center;">DATE DE VÉRIFICATION et nom de la personne ayant vérifié le dossier</p>	<p style="text-align: center;"><i>Les candidats peuvent joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'aide-soignant.</i></p>

FICHE DE RENSEIGNEMENTS (pour le secrétariat de direction du LP Pardé)

Mme - Mr Nom de naissance..... Nom marital.....

Prénoms : Date de naissance :/...../..... Ville de naissance :

Nationalité : Situation familiale : Courriel :@.....

☎ fixe et/ou mobile :/.....

Adresse :

Diplôme obtenu :

BAC PRO ASSP Année d'obtention : 2021 (en cours d'obtention)

BAC PRO SAPAT Année d'obtention : 2021 (en cours d'obtention)

Autre : Intitulé : Année d'obtention :

Situation actuelle :

1 - Poursuite d'études en post bac : Établissement ou MFR fréquenté

2- Inscrit en Mission Locale : OUI NON Depuis le :

MISSION LOCALE (adresse, Tél.) :

Nom du référent :N° dossier :

3- Personnel salarié : OUI NON / CDD CDI Autre contrat

Si oui, (nom, adresse et tél de l'employeur) :

.....

4- Salarié(e) : demandez-vous un congé formation ? OUI NON

(Si oui, joindre un justificatif)

5- Salarié(e) en contrat de travail avec financement de la formation par l'employeur (ou OPCA type FONGECIF) :

OUI NON

(Si oui, joindre une photocopie du contrat de travail ou un certificat de travail de l'employeur, l'attestation de l'employeur et le justificatif de financement de la formation)

6 - Sans emploi : OUI NON

Demandeur d'emploi : OUI NON

indemnisé (ou va demander une indemnité lors de l'année de formation financée par Pole Emploi.)

Depuis le : PÔLE EMPLOI (adresse, Tél.) :

non indemnisé

Je soussigné(e), atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés et accepte sans réserve les modalités qui régissent l'admission (voir l'Arrêté du 22 octobre 2005 modifié).

À..... le

Signature du candidat

DÉPÔT DU DOSSIER

Le dossier est à déposer ou à envoyer au plus tard pour le **mardi 15 juin à 17h00** (le **cachet de la Poste faisant foi**) à l'adresse :

LP MARCELLE PARDÉ - INSTITUT DE FORMATION D'AIDE SOIGNANT
47 avenue Alsace Lorraine
01000 BOURG EN BRESSE

Vu les circonstances (Covid19) le dossier peut être aussi envoyé directement par mail sur 0010021t@ac-lyon.fr

Dans ce cas il est inutile d'adresser une enveloppe timbrée en parallèle, le résultat sera communiqué sur le mail du candidat.

Vous trouverez toutes précisions utiles sur la formation et le concours sur le site : www.marcelleparde.fr

ATTENTION :

Tout dossier incomplet ou déposé après la date butoir du
mardi 15 juin après 17h00
ne sera pas retenu

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Cette attestation de dépôt de dossier d'inscription ne sous entend pas que le dossier est reconnu comme étant complet.

NOM : PRÉNOM :

a déposé un dossier d'inscription au concours de l'IFAS Pardé à la date du :

(Tampon de l'établissement)

**(1) Les attendus de la formation d'aide-soignant :*

ANNEXE

Définition du métier :

Dispenser, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité, des soins de prévention, de maintien, de relation et d'éducation à la santé pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne.

La partie théorique de la formation

La formation théorique classique est découpée en huit modules, permettant l'acquisition de huit compétences avec cours magistraux, travaux dirigés :

- Module 1 : Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne
- Module 2 : L'état clinique d'une personne
- Module 3 : Les soins
- Module 4 : Ergonomie
- Module 5 : Relation – Communication
- Module 6 : Hygiène des locaux hospitaliers
- Module 7 : Transmission des informations
- Module 8 : Organisation du travail

Chaque compétence fait l'objet d'une validation spécifique.

Référentiel d'activités :

<https://sbssa.ac-versailles.fr/spip.php?article401>